

Arrêté ministériel n° 2019-793 du 17 septembre 2019 portant fixation du calendrier des vacances scolaires pour l'année 2020/2021

Type	Texte réglementaire
Nature	Arrêté ministériel
Date du texte	17 septembre 2019
Publication	Journal de Monaco du 27 septembre 2019 ^[1 p.3]
Thématique	Education

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/arrete-ministeriel/2019/09-17-2019-793@2021.05.22>

Notes

[1]

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Vu la loi n° 1.334 du 12 juillet 2007 sur l'éducation ;

Article 1er

Modifié par l'arrêté ministériel n° 2019-969 du 27 novembre 2019 ; indirectement modifié par l'arrêté ministériel n° 2020-431 du 16 juin 2020 ; implicitement modifié par l'arrêté ministériel n° 2021-267 du 7 avril 2021 ; implicitement modifié par l'arrêté ministériel n° 2021-346 du 30 avril 2021

Le calendrier des vacances scolaires de l'année 2020/2021 est fixé comme suit :

Rentrée des classes

Lundi 7 septembre 2020

Vacances de la Toussaint

Du mercredi 21 octobre 2020 après la classe au mardi 3 novembre 2020 au matin

Fête Nationale Jeudi 19 novembre 2020

Immaculée Conception

Mardi 8 décembre 2020

Vacances de Noël

Du vendredi 18 décembre 2020 après la classe au lundi 4 janvier 2021 au matin

Sainte Dévote

Mercredi 27 janvier 2021

Vacances d'hiver

Du vendredi 19 février 2021 après la classe au lundi 8 mars 2021 au matin

Lundi de Pâques

Lundi 5 avril 2021

- Grand Prix Historique et Vacances de Printemps ;

Du vendredi 9 avril 2021 après la classe au lundi 26 avril 2021 au matin.

- Grand Prix et Lundi de Pentecôte ;

Du vendredi 14 mai 2021 après la classe au mardi 25 mai 2021 au matin.

Fête Dieu

Jeudi 3 juin 2021

Vacances d'été Mercredi 30 juin 2021 après la classe

Le sport scolaire, incluant les enseignements d'Éducation Physique et Sportive et la natation, fait partie intégrante du calendrier scolaire. Pour les élèves concernés, les vacances débutent à la suite de cette activité.

Article 2

Le Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Notes

Notes de la rédaction

1. ^{^ [p.1]} Pour l'année 2021/2022 : Voir l'arrêté ministériel n° 2021-106 du 28 janvier 2021. - NDLR.

Liens

1. Journal de Monaco du 27 septembre 2019
^{^ [p.1]} <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2019/Journal-8453>